



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 14 décembre 2020 par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux 'prolongeant temporairement la suspension de l'exécution des décisions d'expulsions administratives et judiciaires', a été rayée du rôle le 21 décembre 2020, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.